

# Règlement

## Les Couronnes 2019



### 1/ Initiatives concernées :

Une ou plusieurs initiative(s) menée(s) de façon concrète dans la ou les catégories de prix considérées.

### 2/ Période de référence :

Initiative récente (menée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018).

### 3/ Modalités de participation :

L'ensemble des investisseurs institutionnels (caisses de retraite, instituts de prévoyance, assureurs, mutuelles, etc.) peuvent concourir à un ou plusieurs prix. Les fondations et les fonds de dotation peuvent, quant à eux, candidater uniquement au prix qui leur est dédié.

Pour candidater, il suffit à l'investisseur institutionnel de décrire, pour chacun des prix considérés, une ou plusieurs initiative(s) menée(s) dans le domaine analysé en complétant le dossier de candidature avec l'aide de la notice explicative qui détaille le niveau d'exigence du jury.

Le dossier de candidature au format numérique est à envoyer par email au plus tard le vendredi 28 juin 2019 à 18h00 à l'adresse email suivante : [couronnes@agefi.fr](mailto:couronnes@agefi.fr).

### 4/ Composition du jury :

- Hervé BACHELLERIE, avocat - CABINET D'ALVERNY-AVOCATS
- Christel BAPT, président - CEDRUS PARTNERS
- Pierre-Maxime DUMINIL, directeur général - CAVAMAC
- Manuele PENNERA, consultante associée gérante - KARENTE
- Florence PICARD, présidente commission scientifique - INSTITUT DES ACTUAIRES
- Lionel TOURTIER, président du jury des Couronnes et président - GENERATIONS E.R.I.C
- Patrick VIALLANEX, directeur associé - A2 CONSULTING

### 5/ Catégories de prix :

- Meilleure initiative en matière de gestion financière menée par une fondation (faisant appel aux dons) et aux fonds de dotation.
- Meilleure combinaison entre gestion active et gestion passive.
- Meilleure initiative en matière de gestion des risques.
- Meilleure initiative en faveur du développement et de la transmission des compétences.
- Meilleure initiative en faveur de la prise en compte des objectifs de développement durable dans la politique d'investissement responsable.
- Meilleure initiative en faveur de la gouvernance et de sa transparence.
- Meilleure initiative en matière de financement des PME et des ETI.

### 6/ Calendrier :

- Ouverture des candidatures : vendredi 5 avril 2019
- Date limite de retour des dossiers de candidature : vendredi 28 juin 2019
- Remise des prix : jeudi 5 décembre 2019

Le dossier de candidature au format numérique est à envoyer par email ([couronnes@agefi.fr](mailto:couronnes@agefi.fr)) au plus tard le vendredi 28 juin 2019 à 18 heures en précisant :

- Le nom de votre société.
- Les coordonnées du responsable en charge du dossier (prénom, nom, fonction, téléphone, e-mail).
- Le ou les prix pour le(s)quel(s) vous concourez, ainsi que la ou les descriptions des initiatives pour chacun d'entre eux.

Pour tout renseignement, contactez Ludivine GARNAUD, 01 41 27 47 83 ou [lgarnaud@agefi.fr](mailto:lgarnaud@agefi.fr).